

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 février 2009**

Décision n° **B-2009-0597**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition des lots n° 13 et 32 dans un ensemble immobilier en copropriété situé 4, rue Jean Bourgey et appartenant à M. Alain Bakirdjian

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 février 2009

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Philip, Mme David M., M. Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Barge, Passi, Charles, Vesco, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 février 2009**Décision n° B-2009-0597**

objet : **Acquisition des lots n° 13 et 32 dans un ensemble immobilier en copropriété situé 4, rue Jean Bourgey et appartenant à M. Alain Bakirdjian**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine envisage l'acquisition des lots n° 13 et 32 de la copropriété située 4, rue Jean Bourgey à Villeurbanne, appartenant à monsieur Alain Bakirdjian en vue de la réalisation du projet urbain du centre-ville, îlot délimité par les rues Jean Bourgey, Francis de Pressensé, le cours Emile Zola et les équipements sportifs des Gratte-ciel. Il s'agit :

- d'un appartement de 59,13 mètres carrés au 5° étage, libre de toute occupation ou location, formant le lot n° 32 de la copropriété et les 72/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales,

- d'une cave au sous-sol formant le lot n° 13 et les 3/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, lesdits biens seraient acquis au prix de 141 000 €, locaux cédés libres de toute occupation ou location, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition des lots n° 13 et 32 de la copropriété située 4, rue Jean Bourgey à Villeurbanne et appartenant à monsieur Alain Bakirdjian.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1208 le 10 juillet 2006 pour la somme de 9 500 000 €.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 - opération 1208 pour un montant de 141 000 € pour l'acquisition et de 2 700 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 février 2009.